

SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE



Programme 2018-2019

Visites de surveillance générale de l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Février 2018

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE AU QUÉBEC¹

Afin d'assurer la protection du public, le *Code des professions* prévoit divers mécanismes applicables à tous les ordres professionnels, dont l'un consiste en la mise sur pied d'un système de surveillance de la qualité de l'exercice professionnel par ses membres. Il impose notamment l'instauration d'un comité d'inspection professionnelle (CIP), qui a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par ses membres et d'exercer tous les autres pouvoirs prévus aux articles 109 à 115. À cette fin, le conseil d'administration d'un ordre professionnel doit déterminer par règlement la composition, le nombre de membres et la procédure du comité.

L'inspection professionnelle a donc pour objectif d'assurer la protection du public et d'aider les membres d'un ordre à maintenir et à améliorer leurs compétences. C'est dans ce cadre et cet état d'esprit que le CIP et le Service de l'inspection professionnelle (SIP) de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) ont conjointement mis en œuvre le programme de visites de surveillance générale.

¹ Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE VISITE DE SURVEILLANCE

Promouvoir auprès des membres certains aspects fondamentaux de l'exercice de la profession : la compétence (connaissances et habiletés, jugement, attitude), le respect des règles de déontologie et d'éthique, ainsi que la responsabilité professionnelle.

Repérer et signaler les situations qui ont une incidence sur la qualité des soins et services offerts à la population.

Inciter les membres à se conformer aux normes généralement reconnues régissant l'exercice de la profession (*Indicateurs de la compétence et code de déontologie*).

Promouvoir le perfectionnement et l'autonomie professionnelle des infirmières auxiliaires.

Afin d'atteindre ces objectifs le CIP nomme des membres de diverses régions du Québec, qui agissent à titre d'inspecteurs sous son autorité. Leur mandat de deux ans est renouvelable.

SÉLECTION DES ÉTABLISSEMENTS 2018-2019

Annuellement, le CIP planifie une visite de surveillance générale dans un certain nombre d'établissements, et ce, en fonction de divers critères. Ce programme est par la suite approuvé par le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le CIP propose un programme lui permettant de poursuivre ses visites auprès des infirmières auxiliaires exerçant dans les résidences privées pour aînés (RPA) et les ressources intermédiaires. Il est à noter que le SIP a reçu des informations qu'il juge préoccupantes concernant divers aspects des soins et services offerts, et ce, pour 20 des 26 RPA visées par ce programme.

Treize établissements publics, soit des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) ainsi qu'un centre universitaire seront aussi visités. Ils comprennent 68 installations, sans compter les sept CHSLD privés qui sont aussi inscrits au calendrier pour l'année 2018-2019.

Grâce à ces visites du CIP, les compétences de près de 3073 infirmières auxiliaires feront l'objet d'une inspection. Les visites donneront suite, le cas échéant, aux signalements liés à la qualité des soins qui ont été transmis en 2017 concernant certains établissements visés.

S'ajoute aux nombreuses RPA, une résidence qui a été visitée l'année précédente et où des lacunes graves au niveau de la qualité, de la sécurité et de l'organisation des soins ont été observées. Suite à cette visite, un suivi étroit a été mis en place par le SIP avec la direction de la résidence et le CIUSSS responsable de la certification. Dans le cadre de ce suivi, une visite de contrôle est prévue au début de l'exercice 2018-2019 en regard des recommandations formulées par le CIP.

Le SIP assure une vigie constante des situations pouvant mettre en cause la qualité de l'exercice de l'infirmière auxiliaire, notamment par le suivi de rapports de coroner, du Protecteur du citoyen, de demandes du Syndic et des Commissaires aux plaintes des établissements ainsi que d'événements médiatisés mettant en cause la qualité des soins.

Par conséquent, 72 % des visites inscrites au programme de visites de surveillance générale de l'exercice de la profession viseront les infirmières auxiliaires exerçant dans des RPA et des CHSLD publics et privés. Ces visites visent à s'assurer de la qualité des soins prodigués à la clientèle de ces milieux, et en particulier, des soins destinés aux clientèles vulnérables dans un contexte où l'encadrement et le soutien sont souvent insuffisants ou inexistantes.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Dans la situation actuelle, la démarche d'inspection retenue prévoit des visites de surveillance générale réalisées par les inspecteurs dans les milieux cliniques. Les inspecteurs préconisent une approche pédagogique auprès des membres afin de :

- Promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la compétence, l'engagement, l'humanité, l'intégrité et la collaboration;
- Sensibiliser les infirmières auxiliaires à leurs devoirs, obligations et responsabilités envers le public, le patient et la profession;
- Inciter les infirmières auxiliaires à se conformer aux normes reconnues régissant l'exercice de la profession;
- Soutenir les infirmières auxiliaires dans l'exercice de leur profession;
- Promouvoir le perfectionnement professionnel des infirmières auxiliaires;
- Produire des constats généraux sur l'exercice de la profession des infirmières auxiliaires et participer à la recherche de solutions aux problèmes de pratique professionnelle et en saisir le conseil d'administration lorsque requis;
- Repérer et signaler les situations qui ont une incidence sur la qualité des soins et services offerts à la population (équipements défectueux ou manquants, manque de personnel, etc.).

Les inspecteurs doivent également tenir compte des principaux facteurs organisationnels influant la pratique de l'infirmière auxiliaire dans les établissements.

De plus, la réorganisation du réseau de la santé des dernières années a amené le CIP et le SIP à réfléchir à divers moyens pour permettre de moderniser et d'optimiser les mécanismes d'inspection professionnelle.

À la suite de l'adoption de la loi 10 en 2015, les rôles et responsabilités du MSSS et des établissements ont été redéfinis. Le CIP et le SIP doivent aussi considérer le nombre croissant d'infirmières auxiliaires exerçant dans le secteur privé. L'inspection dans ce milieu exige davantage de temps et de ressources afin de bien encadrer et surveiller la pratique de certains membres qui est jugée plus à risque.

Pour assurer la protection du public, l'OIIAQ doit tenir compte de ces changements et adapter très rapidement son processus d'inspection professionnelle afin de joindre le plus grand nombre d'infirmières auxiliaires qui exercent dans l'ensemble du réseau de la santé du Québec.

EXERCICE DE LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE 2018-2019

RÉGIONS (11/12)	ÉTABLISSEMENTS (50)	INSTALLATIONS (103)
BAS-SAINT-LAURENT ET GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE	1	5
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN ET CÔTE-NORD	0	0
CAPITALE-NATIONALE	8	8
CHAUDIÈRE-APPALACHES	2	8
MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC	2	8
MONTÉRÉGIE	7	12
ESTRIE	4	4
MONTRÉAL – LAVAL	17	28
LAURENTIDES	4	11
LANAUDIÈRE	2	8
OUTAOUAIS	1	6
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD-DU-QUÉBEC	2	5

La sélection des établissements est faite en fonction de plusieurs critères : la fréquence des visites au sein de la région, la transmission de signalements et le nombre accru des établissements privés.

Le nombre de membres visés par une visite de surveillance générale (VSG) n'est pas inscrit, et ce, en raison du fait qu'il n'est indicatif. Il ne pourra être confirmé qu'au moment de cette visite.

Le nombre de membres de l'établissement ou de l'installation ayant fait l'objet d'une VSG sera inscrit dans le rapport annuel du comité d'inspection professionnelle.

BAS-ST-LAURENT ET GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CISSS DE LA GASPÉSIE :

- HÔPITAL DE GASPÉ
- CENTRE D'HÉBERGEMENT MGR-ROSS
- HÔPITAL DE MARIA
- CENTRE D'HÉBERGEMENT DE MARIA
- CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GASPÉ

CAPITALE NATIONALE

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CHARTWELL – DOMAINE DE BORDEAUX

LES JARDINS DE LA NOBLESSE

MANOIR ET JARDINS DES PIONNIERS

MANOIR DE LORETTE

MANOIR SACRÉ-CŒUR INC.

RÉSIDENCE LA CONTEMPORAINE

RÉSIDENCE STE-MARGUERITE

CENTRE HOSPITALIER ST-FRANCOIS INC.

CHAUDIÈRE-APPALACHES

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES :

- HÔPITAL DE SAINT-GEORGES
- HÔPITAL DE THETFORD MINES
- CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAC-ETCHEMIN
- CLSC ET CENTRE D'HÉBERGEMENT DE BEAUCEVILLE
- CLSC ET CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SAINT-PROSPER
- CHSLD SAINT-ALEXANDRE
- CHSLD DU SÉMINAIRE

DOMAINE DE LA BEAUCEVILLOISE INC.

MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CIUSSS DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC :

- PAVILLON STE-MARIE
- CENTRE D'HÉBERGEMENT ROLAND-LECLERC
- CLSC LAVIOLETTE
- CLSC- CENTRE D'HÉBERGEMENT ET HÔPITAL CLOUTIER-DURIVAGE
- CENTRE D'HÉBERGEMENT LOUIS-DENONCOURT
- PAVILLON ST-JOSEPH
- HÔPITAL DU CENTRE-DE-LA -MAURICIE

VILLA DOMAINE ST-GRÉGOIRE

MONTÉRÉGIE

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CISSS MONTÉRÉGIE-CENTRE

- HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU
- CHSLD GERTRUDE-LAFRANCE
- CHSLD GEORGES-PHANEUF
- CHSLD CHAMPAGNAT
- CHSLD SAINTE-CROIX
- CLSC DE LA VALLÉE-DES-FORTS

CENTRE D'ACCUEIL MARCELLE-FERRON INC.

MAISON DES AÎNÉS DE ST-TIMOTHÉE INC.

LES JARDINS DE RAMEZAY INC.

RÉSIDENCE MARQUIS DE TRACY

MANOIR DE LA RIVE

RÉSIDENCE VILLA ST-JOSEPH

ESTRIE

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CHSLD DE GRANBY

DOMAINE FLEURIMONT

RÉSIDENCE DU MONT

MANOIR STANSTEAD

MONTRÉAL-LAVAL

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL:

- HÔPITAL GÉNÉRAL DU LAKESHORE
- HÔPITAL SAINTE-ANNE
- CENTRE D'HÉBERGEMENT DENIS-BENJAMIN-VIGER
- CLSC DORVAL-LACHINE
- HÔPITAL STE-MARY
- CENTRE DE SOINS PROLONGÉS GRACE DART

CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL :

- SITE GLEN
- HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTREAL
- CENTRE D'HÉBERGEMENT CAMILLE-LEFEBVRE

CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL:

- HÔPITAL SANTA-CABRINI
- HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT

CENTRE D'HÉBERGEMENT DE LA VILLA-LES-TILLEULS INC.

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE SAINT-JUDE

CENTRE D'HÉBERGEMENT ST-VINCENT-MARIE

RÉSIDENCE L'OASIS DE LAVAL

RÉSIDENCE BELLERIVE

LES TERRASSES VERSAILLES

CHÂTEAU PIERREFONDS

INFIRMERIE NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS

MAISON DE VIE SUNRISE DOLLARD-DES-ORMEAUX

MAISON MÈRE DES SŒURS DE STE-ANNE

CIUSSS DU CENTRE-SUD DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL:

- HÔPITAL DE RÉADAPTATION GINGRAS-LINDSAY
- HÔPITAL CHINOIS

CIUSSS DU CENTRE-OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL :

- HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF
- CHSLD JUIF
- HÔPITAL MONT-SINAÏ

MANOIR CLAUDETTE BARRÉ

PLACE LACORDAIRE

LAURENTIDES

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CISSS DES LAURENTIDES :

- HÔPITAL DE SAINT-JÉRÔME
- HÔPITAL LAURENTIEN
- CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINTE-ANNE
- CENTRE D'HÉBERGEMENT YOUVILLE
- CLSC MONT-LAURIER
- CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX D'ARGENTEUIL
- CHSLD DES HAUTEURS
- CHSLD L'AUBERGE
- CHSLD LUCIEN-G.-ROLLAND
- CASIS RIVIÈRE ROUGE

RÉSIDENCE DU VERGER

RÉSIDENCE LE VIEUX SAGE

LANAUDIÈRE

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CISSS DE LANAUDIÈRE :

- CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE
- CENTRE D'HÉBERGEMENT DE REPENTIGNY
- CENTRE D'HÉBERGEMENT DE L'ASSOMPTION
- CENTRE D'HÉBERGEMENT DU PIEDMONT ET CLSC SAINT-JEAN-DE-MATHA
- CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX CLAUDE-DAVID
- HÔPITAL PIERRE-LE GARDEUR
- CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINT-EUSÈBE

VILLA DE LA CHÂTELAINÉ

OUTAOUAIS

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CISSS DE L'OUTAOUAIS :

- CENTRE D'HÉBERGEMENT DE GRACEFIELD
- HÔPITAL DE HULL
- CENTRE D'HÉBERGEMENT RENAISSANCE
- CENTRE D'HÉBERGEMENT BONJOUR
- CENTRE D'HÉBERGEMENT FOYER DU BONHEUR
- CENTRE HOSPITALIER PIERRE-JANET

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD DU QUÉBEC

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE :

- HÔPITAL D'AMOS
- HÔPITAL DE ROUYN-NORANDA
- CHSLD PIE-XII
- CLSC DE ROUYN-NORANDA

MAISON DE LA SOURCE GABRIEL